



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 MARS 2015

L'an deux mille quatorze, le dix mars, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 28 février, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARON, maire ; Mmes et MM LACROIX, LEFEVER, JULIAT, LIVENAI, BORRELLY Adjoint ; MMES et MM LHUILLIER, GIRARD, BORROD, TRIBOLET, DELANGE, BROUXEL, OZIL, MATHIEU, OCTRUE, BRACQ, FREDERICKX, COMBE, GUILLOT, REMLINGER, ROSENBERG, LOREAU.

POUVOIRS : Madame TOMATIS à Madame BORROD

ABSENTS : MME TOMATIS

SECRETAIRE : Madame Joëlle TRIBOLET

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 16 février 2015 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

I) FINANCES

➤ **Comptes administratifs 2014**

Monsieur Claude LEFEVER, maire-adjoint délégué aux finances, présente les comptes administratifs 2014 pour les budgets.

COMMUNE

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	1 859 148.05 €
Recettes de l'exercice	2 270 213.61 €
Résultat de l'exercice (excédent).....	411 065.56 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent).....	944 937.44 €
Résultat de clôture (excédent)	1 356 003.00 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice	1 381 500.57 €
Recettes de l'exercice	2 275 214.90 €
Résultat de l'exercice (excédent).....	893 714.33 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent).....	27970.29 €
Résultat de clôture (excédent)	921 684.62 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	2 164 400.00 €
Recettes d'investissement	425 000.00 €

Résultat réel d'investissement (déficit).....817 715.38 €

Le Conseil municipal, hors la présence du Maire, approuve, par 19 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (L. LOREAU, A. REMLINGER, A. ROSENBERG) le compte administratif tel que présenté.

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	96 570.57 €
Recettes de l'exercice	405 450.36 €
Résultat de l'exercice (excédent).....	308 879.79 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent).....	728 708.13 €
Résultat de clôture (excédent)	1 037 587.92 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice	76 496.68 €
Recettes de l'exercice	67 385.95 €
Résultat de l'exercice (déficit)	9 110.73€
Résultat de l'exercice antérieur (excédent).....	93 277.36 €
Résultat de clôture (excédent)	84 166.63 €

Restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	6 600.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €

Résultat réel d'investissement (excédent).....77 566.63 €

Le Conseil municipal, hors la présence du Maire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif tel que présenté.

PRODUCTION ENERGIE

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	5 662.34 €
Recettes de l'exercice	11 381.70 €
Résultat de l'exercice (excédent).....	5 719.36 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent).....	11 110.38 €
Résultat de clôture (excédent)	16 829.74 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice	1 520.45 €
Recettes de l'exercice	4 153.46 €
Résultat de l'exercice (excédent).....	2 633.01 €
Résultat de l'exercice antérieur (excédent).....	4 478.44 €
Résultat de clôture (excédent)	7 111.45 €

Le Conseil municipal, hors la présence du Maire, approuve, à l'unanimité, le comptes administratif tel que présenté.

➤ Comptes de gestion 2014

Le Conseil municipal déclare que les Comptes de Gestion des budgets "commune", "assainissement" et "production énergie" dressés pour l'exercice 2014, par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

➤Affectation des résultats de clôture :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

↳ Budget "Commune" :

Affectation de l'excédent de fonctionnement : 1 356 003.00 €	
Section Investissement (1068)	817 715.38 €
Report au Budget Primitif 2015	538 287.62 €

↳ Budget "Assainissement" :

Report de l'excédent de fonctionnement au BP 2015 : 1 037 587.92 €

↳ Budget "Production Energie" :

Report de l'excédent de fonctionnement au BP 2015 : 16 829.74 €

➤ Bilan des cessions et des acquisitions immobilières

Monsieur le Maire indique qu'en application des dispositions de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer chaque année sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune.

ACQUISITIONS : NEANT

CESSIONS : NEANT

Le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2014.

➤ **Budgets primitifs 2015**

Monsieur Claude LEFEVER, adjoint aux finances, expose le contenu des budgets annexes "assainissement" et "production énergie" de l'exercice 2015 en précisant les principales orientations.

Assainissement :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 307 087.92 €	1 323 154.55 €
RECETTES	1 307 087.92 €	1 323 154.55 €

Production énergie :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif PRODUCTION ENERGIE de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	23 350.19 €	11 311.45 €
RECETTES	23 350.19 €	11 311.45 €

Commune

↳ **Taux d'imposition des taxes locales directes**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 publié par les services de l'Etat et propose pour l'exercice 2015, compte tenu des hypothèses du budget primitif, de maintenir les taux d'imposition 2014 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.92 %

Taxe foncière propriété bâtie : 11.71 %

Taxe foncière propriété non bâtie : 43.34 %

Le produit attendu s'élève à 803 828 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition de 2014 pour l'année 2015.

Monsieur Claude LEFEVER, adjoint aux finances, expose le contenu du budget "commune" de l'exercice 2015 en précisant les principales orientations.

Monsieur ROSENBERG indique que l'opposition souhaite voter le fonctionnement même si ce dernier ne fait pas apparaître de budget pour la salle culturelle mais ne souhaite pas voter le budget d'investissement du fait d'une divergence sur les projets et notamment sur les travaux à réaliser aux écoles. Il est répondu que le budget n'est pas voté par section. Monsieur ROSENBERG souhaiterait la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement. Monsieur LEFEVER indique ne pas trouver une grande utilité à ce type de document car il existe trop de données inconnues, particulièrement sur le montant des dotations et des subventions.

Le Conseil municipal, par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. GUILLOT, L. LOREAU, A. REMLINGER, A. ROSENBERG) adopte le budget primitif COMMUNE de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 156 437.44 €	4 722 500.00 €
RECETTES	3 156 437.44 €	4 722 500.00 €

➤ **Subventions 2015**

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2015, la commission "Animation" s'est réunie afin d'étudier les différentes demandes et propose au Conseil d'attribuer les subventions inscrites en annexe du budget primitif 2015 à savoir :

NOM des bénéficiaires	Montant attribué
AUX LUCIOLES	400
AMICALE BOULES	400
ALEJ SOU DES ECOLES	1 000
BC DOMBES	2 000
CERCLE PHILATELIQUE	300
CORCY DANSES	800
SCPA	2 000
SPORTING JUDO	3 000
CORCY PETANQUE	500
CLUB PHOTO	350
CORCY TENIS DE TABLE	900
DOMBES EN SCENE	500
CORCY ENDURANCE	1 000
VAL DE SAONE DOMBES SERVICES	400
AMICALE SAPEURS POMPIERS	3 500
JEUNES SAPEURS POMPIERS	2 000
THOU VELO	350
UCCAI	500
VOLLEY CLUB	250
FCPE (collège de la Dombes)	1 740
FOYER SOCIO-EDUCATIF (collège)	1 392
ECOLE DE MUSIQUE	7 200
ECOLE DE MUSIQUE - subvention exceptionnelle	2 100
VAL DOMBES VILLAGES	300
CLIC DOMBES SAONE	150
SAPEURS POMPIERS RETRAITES	150
SECOURS CATHOLIQUE	600
ADIL AIN	260
TREMLIN	230
PACT DE L'AIN	150
ADAPEI	150
PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	60
FNATH	100
PREVENTION ROUTIERE	100
ARC EN CIEL	130
RESTOS DU CŒUR	150
ECOLE CHIENS POUR AVEUGLE	60
MAISON MEMORIAL ENFANTS IZIEU	250
BANQUE ALIMENTAIRE AIN	150
ACADEMIE DE LA DOMBES	150
ADAPA	100
AVEMA	100
L'ENVOL	200
MALADIE SAN FILIPPO	180
SCLEROSE EN PLAQUE MASSIF JURASSIEN	130
DOCTEUR CLOWN	150
UNION DEPART. COMBATTANTS VOLONTAIRES	100
OCCE	300
CROIX ROUGE	80
CHAMBRE DES METIERS DE L'AIN	200
MAISON FAMILIALE DE LA DOMBES	300
BTP CFA	400
FSL CAF DE L'AIN	1 000
MFR LA VERNEE	200
MFR LA SAULSAIE	300

MFR BAGE LE CHATEL	100
FOYER COOPERATIF EREA	100
CENTRE LYON BERARD	130
subventions aux écoles	
Ecole maternelle	12 €/ élève 170 €/classe
Ecole élémentaire	12 €/ élève 170 €/classe
Ecole élémentaire classe découverte	75 €/ élève
Psychologue scolaire	1 €/élève
Collège de la Dombes - frais médicaux scolaires	0.68 € X3 X élèves
Collège de la Dombes - classe à PAC	51
Collège de la Dombes classe UPI	300
Subvention au CCAS	13 000

Monsieur le Maire rappelle que la jurisprudence estime que la prise illégale d'intérêt peut s'appliquer "à la participation à la délibération et pas seulement à la participation au vote". Aussi demande-t-il aux élus membres d'associations de quitter la séance lorsque sera évoquée le subventionnement de leur association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 1 voix CONTRE pour l'ensemble des subventions (B. JULIAT),

1 voix CONTRE (B. LHUILLIER) et 21 VOIX POUR pour l'octroi d'une subvention à Val Dombes Villages Roumains, 20 voix POUR pour l'octroi d'une subvention à l'école de musique. Madame REMLINGER et Monsieur LOREAU ne prennent part ni au débat ni au vote pour l'octroi de cette subvention

21 voix POUR pour l'octroi d'une subvention à l'ALEJ. Monsieur LOREAU ne prend part ni au débat ni au vote pour l'octroi de cette subvention

22 voix POUR pour l'ensemble des autres subventions

VALIDE les propositions de la commission "Animation" pour l'octroi de subvention au titre de l'exercice 2015 telles que ci-dessus

➤ CONVENTION AVEC LE POLE ENFANCE "LE BLE EN HERBE"

Mesdames LACROIX, BRACQ, Monsieur LOREAU, membre de l'Association ne prennent part ni au débat ni au vote ainsi que Madame TRIBOLET, salariée de ladite association et quittent la séance.

Le Pôle Enfance "Le Blé en Herbe" gère l'accueil extra-scolaire les mercredis et vacances scolaires, l'accueil périscolaire y compris les TAP suite à la réforme des rythmes scolaires, l'accueil sur le temps méridien avec service de restauration scolaire.

En ce sens la commune entend encourager la mission du Pôle Enfance en apportant une aide financière sous forme de subventions :

- aide au fonctionnement de l'association : 12 000 €
- Participation rythme scolaire (TAP mardi et vendredi) : 1 € par enfant et par séance de TAP
- participation accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) : 3 €/jour et par enfant domicilié sur la commune
- participation restauration scolaire : 0.60 € par repas servi
- subvention exceptionnelle d'équilibre pour la cantine au titre de l'exercice 2014 : 2 680 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'attribution de subvention entre la commune et le Pôle Enfance "le Blé en herbe", autorise Monsieur le Maire à la signer et précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2015, article 6574

II) ADMINISTRATION GENERALE

➤ Vente à la SEMCODA du terrain pour la construction du PSIG

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de construction d'une caserne pour le PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie), conduit dans le cadre d'un portage mixte avec la SEMCODA de la manière suivante :

- locaux de service et techniques assuré selon les dispositions du décret n° 93-130 par la Commune
- logements assuré dans le cadre d'un montage juridique privé par la SEMCODA

Le projet sera réalisé sur un tènement appartenant à la commune, cadastré section AO 31 pour 1 667 m², AO 32 pour 1 828 m² et AO 34 pour 5 733 m² soit une superficie globale de 9 228 m² répartie comme suit :

- Accès commun : 949 m²
- Locaux de service et techniques : 1 822 m²
- Logements : 6 475 m²

Considérant l'intérêt général pour la commune de voir sur son territoire la construction du PSIG,

Considérant que la construction d'une caserne pour le PSIG revêt un caractère essentiel en matière d'amélioration de la sécurité publique pour la commune de Saint André de Corcy et de ses habitants,

Considérant la demande de la Gendarmerie Nationale de céder à l'euro symbolique l'assiette du terrain nécessaire pour la construction des logements afin de favoriser l'aboutissement du projet,

Il est proposé de céder à la SEMCODA le terrain nécessaire à la construction des logements du PSIG d'une superficie de 6 475 m² à l'euro symbolique

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession d'une partie du tènement cadastré AO 31, AO 32 et AO 34 pour une superficie de 6 475 m² à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente.

III) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Assemblée générale du SIEA le samedi 11 avril 2015 au centre international de rencontres de Saint-Vulbas
- Monsieur LEFEVER indique que le flash info est en cours de distribution et remercie la commission "Communication et information" pour son implication.
- Madame LACROIX rappelle la cérémonie du 19 mars. Rendez-vous à 17 H 30 devant le monument aux Morts.
- Monsieur GIRARD indique que suite à la mise en place du nouveau site internet, une quarantaine de personnes sont inscrites à la newsletter. Il précise que dans le menu vie économique, on trouve la liste des artisans et commerçants ainsi que leurs photos pour ceux qui l'ont donné.
- Monsieur ROSENBERG souhaite que les documents budgétaires soient projetés au vidéoprojecteur. IL demande l'organisation d'un débat avec la population suite au mail du député Charles de la Verpillière sur le projet de loi NOTRe.
- Monsieur LOREAU indique que le carnaval se déroulera le samedi 21 mars 2015 à 15 h en partenariat avec le Pôle enfance. Il propose à Monsieur le Maire et à Monsieur JULIAT, maire-adjoint aux travaux, une visite de l'école pour faire un point sur les travaux à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00

La Secrétaire de Séance,
Joëlle TRIBOLET

Le Maire,
Jean-Pierre BARON